

3.060 Influencer les activités du secteur privé en faveur de la biodiversité

CONVAINCU que les activités du secteur privé ont une influence profonde sur l'objectif et la mission de l'UICN ;

NOTANT que les effets des activités du secteur privé sur la conservation de la diversité biologique peuvent être aussi bien positifs que négatifs ;

CONVAINCU que par le passé, l'UICN n'a pas accordé la priorité au secteur privé et n'a pas pris d'engagement lui permettant de réaliser efficacement sa mission ;

NOTANT que durant la dernière période quadriennale, l'UICN a pris des mesures pour entamer un dialogue avec des entreprises, y compris en leur fournissant des avis experts sur la conservation de la biodiversité dans des secteurs particuliers et qu'elle a procédé à des échanges d'experts ;

RECONNAISSANT que l'UICN ne fera pas de progrès optimaux dans le sens de la réalisation de sa mission tant qu'elle n'améliorera pas ses relations avec des acteurs clés du secteur privé ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que beaucoup de membres de l'UICN, y compris des organisations non gouvernementales et des organismes gouvernementaux, collaborent de plus en plus avec le secteur privé pour atténuer les incidences des activités des entreprises sur l'environnement et pour obtenir des améliorations positives de leur conduite environnementale et sociale ;

CONSCIENT qu'il faut, à tout prix, éviter que le nom et la réputation de l'Union ne soient utilisés pour «maquiller en vert» un comportement répréhensible du secteur privé ;

CONVAINCU que l'Union devrait adopter des principes et lignes directrices relatifs à un tel engagement ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :

1. INVITE le Directeur général de l'UICN à examiner et à faire connaître au grand public l'expérience de l'UICN avec le secteur privé et les enseignements tirés, ainsi qu'à proposer d'élaborer un plan de travail comprenant un nombre limité d'initiatives pilotes en partenariat avec le secteur privé pour faire progresser la mission de l'UICN, en déterminant les zones optimales d'interaction future entre l'UICN et le secteur privé.
2. DEMANDE au Directeur général de l'UICN, avant la fin de 2005, de soumettre au Conseil de l'UICN, pour examen, ledit plan de travail.
3. PRIE INSTAMMENT le Conseil de l'UICN d'explorer et d'adopter des principes, des lignes directrices et des mécanismes permettant la participation du secteur privé, par exemple par la création d'un réseau de connaissances sur la diversité biologique et les activités du secteur privé.
4. INVITE EN OUTRE le Directeur général de l'UICN à soumettre, à la 4e Session du Congrès mondial de la nature, une proposition précise concernant les relations entre l'UICN et le secteur privé.

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.